

DECISION DU CONSEIL INTERCOMMUNAL AIEM

Le Comité de Direction de l'AIEM, agissant en vertu de la loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP), porte à la connaissance des électeurs que, dans sa séance du 12 décembre 2012, le Conseil Intercommunal a pris la décision suivante :

Budget 2013

- d'accepter le budget 2013 de l'Association Intercommunale des Eaux du Mormont tel que présenté.

Les électeurs peuvent consulter cette décision au greffe municipal, elle est susceptible de référendum dans les 20 jours qui suivent le présent affichage.

Au nom du Comité de Direction

Le Président
Franco Cetrangolo

La Secrétaire
Eliane Fonjallaz